

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 94 (1965)
Heft: 3

Artikel: Le cinéma à l'école
Autor: Demierre, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES

Le cinéma à l'école

I. Faits et projets

Dans le rapport d'une conférence de M. le chanoine Léon Barbey, directeur de l'Ecole normale de Fribourg, donnée à Bulle sous les auspices de Famille-Ecole, une des activités de la S.F.E. de la Gruyère, on lisait: «On a parlé du cinéma auquel il faudra bien initier parents et enfants pour en tirer le bien qu'il peut apporter et pour neutraliser le mal qu'il fait.»

Revenons-y donc pour apporter d'abord quelques faits et quelques projets qui ont amorcé une action d'éducation de la jeunesse scolaire au septième art.

Les faits, ce sont les nombreuses séances que l'école primaire ou secondaire offre à ses élèves. Dès longtemps, l'Ecole primaire que le corps enseignant a enrichie d'un appareil sonore de 16 mm, mis bienveillamment au service de l'Ecole secondaire, a donné des films, amusants ou documentaires ou dramatiques, le dimanche après-midi, à un prix accessible aux moins fortunés. Depuis trois ans, l'Ecole secondaire, dans la même salle communale aménagée dans les nouveaux bâtiments scolaires, a offert des séances à ses élèves en utilisant le circuit de la Ligue romande (catholique) du cinéma qui loue les films et les prête aux écoles, collèges, pensionnats et paroisses en vue de séances qu'il est obligatoire de procurer plus ou moins gratuitement.

Par ailleurs, le Cinédoc (Cinéma documentaire), organisé à Bulle grâce au concours de la salle obscure du Prado, fournit aussi l'occasion aux écoles de montrer à leurs élèves des films de format normal 35 mm., le plus souvent en couleurs, qui forment une illustration heureuse des leçons de géographie, de sciences naturelles, d'histoire même et parfois de vraies leçons imagées de culture générale.

Personne n'ignore qu'à Estavayer-le-Lac où se trouve le siège fribourgeois de la Ligue romande du cinéma, une action plus intense encore est menée qui, systématiquement, même dans le cadre de l'horaire scolaire de l'Ecole secondaire, initie les élèves au cinéma: on y voit des films, auxquels on a préparé les élèves et, après discussion en classe, on apprend aux spectateurs juvéniles ou autres à juger techniquement, esthétiquement et moralement les bandes vues.

Il serait même à souhaiter, comme l'a fait M. Ducarroz, président gruyérien de la S.F.E., dans une séance de Famille-Ecole, qu'il y ait à Bulle et dans la Gruyère, par extension dans d'autres chefs-lieux et dans d'autres districts, des clubs de cinéma, à l'instar des cinéclubs actifs dans les grandes villes et dans les Universités, qui fassent l'éducation des amateurs de cinéma. Il ne s'agit pas principalement de justifier les cotations morales des films que notifie à tous, par la voie des journaux, la Centrale cinématographique catholique (C.C.C.) française ou suisse. Il ne s'agit pas non plus, de juger, c'est-à-dire de condamner ou d'approuver, pour leur valeur morale, les films programmés chez nous.

Le cinéclub a, avant tout, pour but d'étudier l'art cinématographique dans ses auteurs, dans ses productions, dans sa technique pour amener les spectateurs à le mieux connaître, à le mieux apprécier et aussi à faire un choix entre les divers films offerts à leur curiosité ou à leur intérêt. C'est du temps perdu ou du moins gaspillé que de se rendre dans les salles obscures au hasard et d'en sortir après avoir subi une bande sans valeur esthétique ou sans avoir pleinement apprécié de véritables valeurs.

On objectera que c'est induire l'amateur du grand écran (et par suite aussi du petit écran: télévision) à voir n'importe quel film dont le créateur n'avait aucun but moral, dont le contenu soulève des critiques morales justifiées en raison de certaines peintures de mœurs ou de caractères, à cause de scènes brutales, films qui enjoignent aux responsables de préserver le public, surtout juvénile, des dangers de corruption et de scandale. Ils sont du reste signalés par la C.C.C. par des cotations claires: à voir avec de sérieuses réserves, à réserver aux adultes en-dessus de 18 ans, à déconseiller, même à proscrire. C'est vrai. Mais les éducateurs, informés par la vision et la critique de certains de ces films qu'ils sélectionnent et qu'ils étudient avec des motifs suffisants et avec une prudence chrétienne, pourront alors former le public et les jeunes surtout, au moins à ne pas voir sans critique les films où ils vont de bonne foi et à écarter délibérément d'autres films qui ne peuvent que leur nuire, en dépit parfois de leur valeur esthétique réelle. C'est affaire de conscience: les films réputés légers, érotiques, etc. et cotés «à déconseiller» ou «à proscrire» n'attireront plus que ceux qui ne s'interdisent aucune occasion de jouir et se verront boycotter par les spectateurs sérieux qui savent faire un sacrifice nécessaire à leur propreté morale.

Pour en revenir aux projets immédiats, l'Ecole secondaire a décidé, en 1964-1965, de poursuivre l'éducation de ses élèves en leur présentant, préparés et commentés, quatre films du circuit de la Ligue romande du cinéma: *Christ interdit*, de Malaparte, *la Strada*, de Fellini, *le Carnaval des dieux*, de Brooks et *Le Disque rouge* (Il ferroviere) de Germi. En outre, elle aura ou a eu, grâce au Cinédoc, *la Grande Barrière*, géographique, *Un visage, un pays*, film de la journée fribourgeoise à l'Expo 64 et le *Bourgeois gentilhomme*, de Molière, par la Comédie française. Enfin, pour permettre

la mise en commun des impressions et idées reçues, dans la famille, et aussi pour rendre possible un jugement préalable des parents quant à l'opportunité de montrer tel film à leurs enfants, l'Ecole visionne avec eux les films prévus et les soumet à leurs remarques et à leurs critiques. N'y aurait-il, comme premier avantage, que de faciliter la connaissance par les parents des réactions intimes de leurs enfants, de leurs jeunes gens, pour le plus grand bien de la confiance réciproque indispensable à l'éducation et, comme deuxième avantage, de ne pas laisser, dès leur émancipation, les élèves devenus libres de fréquenter le cinéma, inavertis des dangers et inaptes à critiquer les films vus malgré les restrictions que la prudence devrait leur dicter, que ce ne serait déjà pas si mal.

En plus, ils apprennent à ne pas prendre pour bonne monnaie tout ce qui passe sur l'écran de cinéma et surtout sur l'écran familial de télévision et ils se forment à un jugement qui n'est pas que moral, mais aussi esthétique et intellectuel.

Pour cette œuvre d'éducation qui s'impose aux parents et aux maîtres et qu'ils ne peuvent en conscience éluder par une interdiction formelle, mais inopérante, d'aller au cinéma ou par l'impossible privation de toute production télévisée, leur compétence ne s'improvise pas. Il faut qu'ils s'y forment: dans les services annexes de l'école, primaire ou secondaire, dans les cinéclubs bien dirigés, parents et maîtres auront la faculté de s'initier eux-mêmes à cet art nouveau et vieux déjà, et surtout envahissant, avec plaisir et profit.

N'est-il pas du ressort de la Société fribourgeoise d'Education de répondre ainsi, en parlant d'abord, en organisant ou en favorisant l'organisation de cette initiation au cinéma, ensuite, aux très précises recommandations de l'Eglise elle-même par Sa Sainteté Pie XII et par ses successeurs?

M. DEMIERRE, *directeur*

Ecole pédagogique privée FLORIANA

Pontaise 15 Lausanne Tél. 24. 14. 27

Direction : E. Piotet

Excellente formation de
Gouvernantes d'enfants
Jardinières d'enfants
et d'Institutrices privées

Placement des élèves assuré

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.